



Bruxelles, le 16 mai 2018  
(OR. nl)

6722/02  
DCL 1

VISA 35  
COMIX 150

## DÉCLASSIFICATION

---

du document: ST 6722/02 RESTREINT UE

en date du: 28 février 2002

Nouveau statut: Public

---

Objet: Rapport de la réunion consulaire UE / Schengen tenue à Moscou  
le 4 décembre 2001

---

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

# RESTREINT UE



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28 février 2002 (13.03)  
(OR. nl)

6722/02

RESTREINT UE

VISA 35  
COMIX 150

## NOTE

---

de : la délégation belge

au : Groupe "Visas"

---

Objet : Rapport de la réunion consulaire UE / Schengen tenue à Moscou le 4 décembre 2001

---

La délégation belge a l'honneur de transmettre au Groupe "Visas", pour information, le rapport des réunions de coopération consulaire tenues à Moscou.

Vous trouverez en annexe un rapport de la réunion consulaire UE / Schengen qui a eu lieu à Moscou le 4 décembre 2001. Des statistiques générales (incomplètes) relatives aux visas délivrés par toutes les représentations Schengen à Moscou au cours des onze premiers mois de 2001 sont également jointes.

\* \* \*

## RESTREINT UE

La délégation belge souhaite avant tout attirer l'attention sur les points suivants:

- Le 29 novembre 2001, une réunion informelle a eu lieu dans la résidence de l'Ambassadeur d'Italie entre un inspecteur du ministère italien des affaires étrangères et plusieurs consuls d'États Schengen, dont la présidence belge. L'inspecteur a essentiellement exprimé son inquiétude face au grand nombre de Russes qui obtiennent des visas pour l'espace Schengen par l'intermédiaire d'agences de voyage, et face à l'infiltration sur notre territoire de différents réseaux criminels, dont les membres entrent en tant que "touristes" (il a cité le cas de bandes de gangsters russes principalement actifs sur la côte Adriatique dans la région de Rimini). Cette préoccupation est devenue encore plus aiguë après les événements du 11 septembre 2001. L'ambassade d'Italie à Moscou a dans l'intervalle adopté une série de mesures visant à renforcer le contrôle des agences de voyage qui demandent des visas. Plusieurs collègues se sont toutefois déclarés sceptiques à ce propos; ils font remarquer que notre infrastructure et nos effectifs sont de manière générale insuffisants pour exercer un contrôle réel (ce qui explique peut-être le taux très bas de refus) sur les nombreuses demandes de visa (plus d'un million en 2000 pour l'ensemble des représentations des États Schengen à Moscou) et citent l'exemple de l'ambassade des États-Unis à Moscou où, actuellement, un agent américain a un entretien personnel avec chaque demandeur de visa.
- La conclusion de nos débats relatifs à une politique commune en matière de visas (et à une attitude uniforme à l'égard des agences de voyage) est que le regroupement dans un grand immeuble de tous les services s'occupant des visas permettrait d'améliorer considérablement la coopération locale et l'efficacité.

# RESTREINT UE

## RAPPORT DE LA RÉUNION CONSULAIRE UE / SCHENGEN TENUE À MOSCOU LE 4 DÉCEMBRE 2001

**Participants:** Belgique (présidence), Allemagne, Italie, Irlande, Finlande, Grèce, Suède, Portugal, Royaume-Uni, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne

**Excusés:** Délégation de la Commission européenne, Autriche, Danemark, France, Norvège, Islande

### **Points à l'ordre du jour**

#### **1. Évolution du nombre de demandes de visa**

Après l'échange habituel de statistiques, la présidence belge fait observer que l'augmentation constante du nombre des demandes de visa présentées à Moscou peut rendre leur traitement problématique, et elle demande l'avis des autres pays. Le Royaume-Uni n'y voit aucun problème, dans la mesure où il peut toujours recevoir du personnel en renfort de Londres. L'Italie connaît un problème d'effectifs et tente (à la suite d'une inspection récente du poste) de réduire le nombre de demandes au moyen de nouvelles règles et de nouveaux quotas: seules les agences de voyage enregistrées auprès de l'IATA, de la MATA ou de la RATA (organisations représentatives d'agences de voyage) et disposant d'un partenaire italien peuvent introduire des demandes de visa, ce qui a permis de réduire le nombre de celles-ci de 50 % au cours des dernières semaines. Chaque agence de voyage ne peut en outre introduire que cent demandes par jour maximum. La Grèce a déjà tenté par le passé d'adopter des mesures semblables, mais elle les a annulées à la suite de "menaces et d'attaques". La Belgique explique qu'elle n'exclut pas complètement les demandes de visa présentées via des agences de voyage, mais que, depuis avril 2001, toutes ces demandes sont transmises à Bruxelles pour approbation; cette mesure à l'effet dissuasif a entraîné un tarissement de la source de ces demandes. La présidence belge fait observer que l'adoption par les ambassades de mesures individuelles restera sans effet tant qu'il n'y aura pas de politique commune en matière de visas (cf. point 2). Depuis le 1er octobre 2001, les Pays-Bas n'autorisent plus les agences de voyage à introduire des demandes de visa; elles ne peuvent plus que récupérer les passeports. L'Allemagne n'acceptait que les demandes de visa présentées par des agences de voyage "sûres" (c'est-à-dire enregistrées officiellement), mais cette mesure a dû être annulée lorsque les autres agences ont menacé d'intenter un procès, que l'État allemand aurait selon toute vraisemblance perdu. Les lobbies en place à Berlin ont également exercé une forte pression dans cette affaire. Les agences de voyage doivent à présent conclure un accord. L'Allemagne est très mécontente des agences de voyage, en raison des nombreux cas de fraude constatés, mais elle est impuissante face à cette situation en raison de l'insuffisance de ses effectifs et infrastructures.

# RESTREINT UE

## 2. Politique commune à l'égard des agences de voyage

L'Espagne estime que travailler exclusivement avec des agences enregistrées n'a pas de sens, car les agences non enregistrées coopéreront avec les agences enregistrées et introduiront leurs demandes de visa par leur intermédiaire. L'Italie est du même avis. La méthode de l'entretien personnel (cf. ambassade des États-Unis) serait idéale, mais la plupart des ambassades UE à Moscou sont dans l'impossibilité de l'appliquer en raison du nombre extrêmement élevé de demandeurs de visa et des infrastructures limitées dont elles disposent. La présidence belge fait observer que les représentations belges dans les capitales sont fort préoccupées par les demandes de visa introduites via des agences de voyage. La Grèce indique ne pas rencontrer de difficultés avec les touristes russes, dont la majorité repartent, au contraire de la Belgique, où les demandeurs d'asile russes, qui passent la plupart du temps par des agences de voyage et sont en possession de visas d'autres États Schengen en cours de validité, posent un énorme problème. La Suède rencontre elle aussi, ces derniers temps, de plus en plus de problèmes avec les demandeurs d'asile russes, et demande la coopération des partenaires Schengen pour obtenir des renseignements sur des demandeurs d'asile en possession de visas en cours de validité délivrés par d'autres ambassades Schengen.

Conclusion de cette discussion: **la mise en place de bureaux Schengen communs chargés de la délivrance des visas pourrait apporter une solution à nombre de problèmes et favoriser une meilleure coopération au niveau local.**

## 3. Groupe de travail commun "visas " (consuls et attachés de presse)

La présidence belge explique que ce groupe de travail a été créé pour améliorer l'image de l'UE en publiant des informations et des statistiques relatives aux visas ou en organisant des conférences de presse. En effet, l'opinion répandue dans le public et la presse en Russie est qu'il est très difficile d'obtenir un visa Schengen, alors que nous savons tous que la réalité est autre et que le taux de refus est très bas (de 3 à 5 %). Cela contraste nettement avec les difficultés que rencontrent fréquemment les ressortissants UE auprès des consulats russes et lors des contrôles aux frontières russes (visas de sortie). L'Allemagne a élaboré un questionnaire commun (à remplir par tous les services de l'UE chargés de la délivrance de visas) en vue de rédiger un article sur les visas.

## RESTREINT UE

Il est en outre prévu de transmettre aux chefs des missions de l'UE, au début de 2002, une note de réflexion évoquant notamment le régime en matière de visas appliqué à la Russie, et même la suppression éventuelle de ce régime (le nombre de demandes ne cesse d'augmenter et le pourcentage de refus est très bas, mais cela pourrait s'expliquer précisément par le nombre élevé de demandes et les possibilités de contrôle très limitées). L'Espagne doute que la création d'un groupe composé de consuls et d'attachés de presse soit une bonne idée. L'Irlande juge en revanche intéressant que les attachés de presse puissent procéder à des échanges de vues avec le service de délivrance de visas en vue d'améliorer notre image européenne commune. Il semble toutefois préférable de ne pas débattre de la question même du régime en matière de visas au sein de ce groupe de travail, mais plutôt entre les responsables des services consulaires.

#### 4. Coopération en matière de protection des ressortissants de l'UE en Russie

La présidence belge demande aux autres participants s'ils sont au courant des recommandations du Conseil de l'Union européenne ("Lignes directrices en matière de protection consulaire des ressortissants de l'UE en cas de crise dans les pays tiers"), et la plupart des réponses sont négatives. La plupart des ambassades n'ont pas adopté de mesures particulières après le 11 septembre 2001, excepté en ce qui concerne la protection des bâtiments mêmes des ambassades [ce point a déjà été examiné lors de la réunion "affaires administratives"]. L'Allemagne prend contact avec tous les ressortissants connus et leur demande de se faire enregistrer volontairement. Certaines ambassades à Moscou sont également compétentes pour l'Asie centrale; au Kazakhstan, en Ouzbékistan, au Kirghizstan et au Tadjikistan, les États de l'UE qui sont représentés sur place ont déjà pris des mesures; on ne dispose pas d'informations concernant le Turkménistan. Aucun des participants n'a constitué de stocks de nourriture ou de stocks d'urgence. L'ambassade d'Allemagne à Moscou dispose d'un médecin propre.

# RESTREINT UE

## 5. Divers

La Grèce demande si les autres participants disposent d'informations au sujet de la suspension de la délivrance de passeports internationaux en Tchétchénie. Renseignements pris, il s'avère que les personnes inscrites en Tchétchénie peuvent obtenir un passeport international dans les républiques voisines ou auprès du ministère des affaires étrangères à Moscou. Les Pays-Bas font remarquer que, dans la pratique, il est presque impossible pour les Tchétchènes d'obtenir un passeport auprès du ministère des affaires étrangères. La Belgique est en tout cas prudente face aux demandes de visa présentées par des personnes originaires du Caucase du Nord.

DECLASSIFIED

# RESTREINT UE

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total	% visas délivrés
Allemagne	délivrés	14655	14655	18351	18070	16154	18846	23976	21070	19545	20974	20223		206519	27,94812
														0	
Autriche	délivrés	4696	4148	4654	5085	2756	3656	4065	3343	2830				35233	4,768065
														0	
Belgique	délivrés	564	825	1040	1103	977	1203	969	976	929	1348			9934	1,344364
														0	
Danemark	délivrés													0	0
														0	
Espagne	délivrés	8341	8404	10120	17058	25068	37089	44477	41176	28937	12062			232732	31,49551
														0	
Finlande	délivrés	6430	4500	5124	5400	5363	6244	9264	6840					49165	6,653477
														0	
France	délivrés	8375	7311	14219	15829	11067	15062	17317	16669					105849	14,3245
														0	
Grèce	délivrés	3633	3370	4269	7812	8772	12275	17790	13375					71296	9,648454
														0	
Islande	délivrés													0	0
														0	
Italie	délivrés													0	0
														0	
Luxembourg	délivrés													0	0
														0	
Norvège	délivrés													0	0
														0	
Pays-Bas	demandes.													0	0
														0	
Portugal	délivrés	286	252	452	1360	942	1448	2340	2077	948				10105	1,367505
														0	
Suède	demandes	2230	2236	2985	2830	2670	3640	3764	3221	1931	2702			28209	3,817511
														0	
Total visas délivrés		48924	45449	60762	73187	72827	98015	121622	106670	54172	37086	20223	0	738937	